

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-03-23.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N°. 82. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE.

SAMEDI 23 MARS, l'an deuxième de la République.

DESCRIPTION DE LA RENOMMÉE.

Au XIIe. liv. des Métamorphoses d'Ovide.

ENTRE le ciel, la terre et l'empire des ondes,
Il est un lieu fameux, centre de ces trois mondes.
Là, sur tous les objets l'œil se porte à la fois ;
Là, de tous les humains l'oreille entend la voix.
Au sommet d'une tour qui n'est jamais fermée,
Là, sa trompette en main, siège la Renommée.
La tour a mille accès, où, nuit et jour ouverts,
Répondent cent conduits, échos de l'univers.
Son dôme, en arcs voûtés, bâti d'airain sonore,
Rend le son, le répète, et le répète encore.
La voix incessamment s'y rend par vingt détours ;
Ce ne sont point des cris, mais des murmures sourds,
Pareils au bruit lointain de la mer mugissante,
Parcils aux roulements de la foudre mourante.
Un peuple curieux en assiége les murs :
Il vient, il va, revient, et cent récits obscurs
Mêlent aux vérités des mensonges frivoles,
Amas tumultueux de confuses paroles.
L'un dit, l'autre redit ; la rumeur en son cours
Grossit de bouche en bouche, et le faux croît toujours.
La credulité vaine, et l'erreur téméraire,
Les paniques terreurs, la joie imaginaire,
Les bruits séditieux, et ces rapports menteurs,
Enfants encor douteux de leurs obscurs auteurs,
Entourent la déesse, en merveilles féconde ;
Et ses yenx sont ouverts sur tous les coins du monde.

Par SAINT-ANGE.

NOUVELLES POLITIQUES.

ESPAGNE. *De Madrid, le 3 mars.*

Le duc de la Alcudia, ministre des affaires étrangères,
vient d'adresser au gouverneur du conseil de Castille les

Z

Tome II.

dres du roi pour chasser les Français qui ne prouveraient pas au moins dix ans de domicile en Espagne. Les domestiques et autres personnes attachées même aux ministres des puissances étrangères, sont compris dans cette loi rigoureuse. Les Français sortiront de la capitale sous 48 heures pour tout déjai. On s'emparera de leurs biens pour les préserver de toute violence, perte ou dissipation, et les leur remettre en tems et lieu, d'après les formalités que S. M. désignera. Chaque Français aura son passe-port; il ne s'écartera point de la route tracée; n'aura point d'armes défensives ou offensives; ne pourra se réunir à plus de sept de ses compatriotes, également désarmés, et sera tenu de sortir de l'Espagne sous 20 jours. En s'astreignant à ces lois, il sera protégé et fourni de vivres au prix courant; les prêtres émigrés sont exceptés.

On assure que le plan de la cour étant d'avoir une armée de 80,000 hommes, distribués en Catalogne, Navarre et Aragon, et une autre armée de 40,000 en Biscaye, on va ordonner une levée forcée dans tout le royaume, de dix hommes par cent de chaque commune sans distinction de rang, d'état ni de taille, et que de plus tous les célibataires laïcs, de quelque âge qu'ils soient, seront obligés de prendre les armes, et de s'incorporer dans les divers régimens. Il est doux, malgré qu'on en dise, que le gouvernement permette de pareilles vexations, dont le résultat très-probable serait un soulèvement général.

HOLLANDE. *La Haye, le 10 mars.*

Le prince Frédéric de Hesse, gouverneur de Maestricht, a écrit le 3 mars à leurs H. P. pour leur annoncer la levée du siège. Il termine ainsi sa lettre : ce matin, à six heures, j'ai reçu la nouvelle que l'armée Française s'était retirée : j'ai d'abord envoyé des détachemens pour faire reconnaissance dans les ouvrages; un détachement de ma garnison a fait encore quelques prisonniers de guerre sur le chemin qui conduit à Tongres, et il a pris des chariots de munitions, ces équipages et deux mortiers. A 2 heures après-midi, quelques troupes Impériales ont passé par cette forteresse, et cette nuit 3 bataillons ont été mis ici en quartier. L'archiduc Charles se trouve pareillement ici, ainsi que le feld-maréchal prince de Cobourg, et le général Clairfait. Cette place a beaucoup souffert du bombardement, et j'espere que vos H. P. y auront égard pour secourir la bourgeoisie. Je ne saurais assez me louer de la bonne conduite de la garnison.

Il y a joint copie de la sommation du général Miranda, où les officiers sont menacés d'être passées au fil de l'épée, s'ils ne rendent la place dans trois heures, et copie de sa réponse que voici : « Le soussigné déclare avoir reçu du colonel Arnaudin la sommation à moi et la lettre aux magistrats que je leur remettrai. Ayant le gouvernement de la paix de leurs

hautes-puissances et fait mon serment de ne le remettre que dans leurs mains ou par leurs ordres, mon honneur et ma vie y sont attachés, et je défendrai la place contre tous ceux qui voudraient l'attaquer. ”

ALLEMAGNE. *De Berlin, le 5 mars.*

Plusieurs déserteurs Français se présentèrent la semaine dernière au duc Frédéric de Brunswick, qui les accueillit et leur donna de l'argent pour boire à sa santé. Après les avoir essayés en leur faisant faire quelques patrouilles, il allait les employer, quand on s'aperçut qu'ils débauchaient les soldats Prussiens : ils ont été conduits à la forteresse de Wesel. Ces soldats ne pouvaient s'accoutumer à donner au duc les titres d'altesse, de monseigneur, ils se contentaient de l'appeler mon général, liberté qui choquait beaucoup les oreilles allemandes.

De Francfort, le 11 mars.

Le 9, il est passé par cette ville une division de chevaux-légers de Karaczai et une compagnie d'arquebusiers Tyroliens.

On apprend que le maréchal prince de Cobourg a établi son quartier général à Maestricht, et cantonné son armée entre cette ville et Fauquemont. — Des lettres de Hulst, du 3 de ce mois, portent aussi que le duc Frédéric de Brunswick s'est emparé ce jour là de Ruremonde.

Il vient de passer par Francfort un transport de munitions de guerre pour l'armée Autrichienne.

Le roi de Prusse, dont la conscience devient timorée comme celle d'une dévote, a fait publier dans les principautés de Bareith et d'Auspach, un rescrif qui enjoint aux censeurs-royaux de veiller, avec une attention particulière, aux écrits révolutionnaires et anti-religieux. Voici quelques phrases de ce mandement royal. Le prince ayant probablement en vue ce passage de S. Paul : *Oportet sapere ad sobrietatem*, a l'air de le traduire de cette façon, il faut être fort sobre en fait de lumières : “ Ce qui dans d'autres tems peut paraître innocent ” et même utile en l'appliquant avec sagesse, peut dégénérer aujourd'hui en poison, attendu qu'un grand nombre de têtes sont dérangées par amour pour les innovations, et par une envie démesurée de s'élever. Il faut user de précautions pour s'opposer à la propagation de principes dangereux, et il faut trouver un juste milieu pour ne pas heurter la liberté raisonnable de penser et d'énoncer son opinion ”.

Il y a cent à parier contre un que messieurs les censeurs, de peur de se compromettre, et pour plus de commodité, ne trouveront ce juste milieu que dans la prohibition absolue de ce qui peut toucher de près ou de loin à ces matières.

Les Français, qui ont si bravement défendu le château de Koenigstein, sont logés ici au couvent des carmes, et l'on en agit assez bien avec eux. Le roi de Prusse a fait traiter les officiers dans une auberge ; ces derniers jouissent de leur liberté.

P A R I S , 22 mars.

Manuel vient d'adresser une lettre à ses concitoyens qui prouve qu'un assassinat n'est jamais bon à rien, puisqu'il n'ôte, ni les principes, ni le courage.

Les détails de la malheureuse affaire d'Orléans ne sont point encore bien connus, à en juger par des lettres particulières qui nous ont été communiquées. Bien des gens croient que la Convention ne sera pas mieux instruite de l'exactitude des faits que de ceux qui se sont passés à Lyon. Serait-il donc de la destinée de la vérité de ne pas plus parvenir à l'oreille des représentans, qu'elle n'arrivait jadis à celle des rois ?

On ne juge jamais mieux des intentions de ceux qui affectionnent un faux patriotisme, que dans un moment où la patrie éprouve des revers. Quiconque s'occupe plus d'aggraver le mal que de proposer des remèdes, sème le découragement au lieu de ranimer les esprits, dénonce éternellement sans preuves, et s'efforce de faire perdre la confiance en des généraux, lorsque la victoire leur aura échappé, et de désorganiser les armées par des soupçons ou des conseils perfides; quiconque parle, écrit et agit ainsi, est à coup sûr un mauvais conseiller ou un mauvais citoyen.

Un homme qui a eu ses raisons pour prédire des malheurs depuis la révolution, qui n'est pas devenu meilleur ami du bien public pour s'être fait publiciste, et n'a pas cessé d'être journaliste pour avoir métamorphosé son journal, dénonçait, depuis plusieurs jours, Dumourier comme un traître. Il savait qu'il était à la veille d'une action importante, et voici comme il raisonnait : Si le général est battu, sa trahison est évidente; s'il ne l'est pas, ma dénonciation reste pour mémoire; et quand on dénonce toujours la défiance, s'établit une fois. Avec une parallèle logique, Condé ni Turenne n'auraient jamais pu résister à la calomnie, car ils ont été quelquefois battus.

Dire, après un échec, que nous n'avons pas de généraux capables de faire face à l'ennemi, ni de troupes capables de livrer bataille, c'est dire que nous n'avons plus qu'à subir le sort d'un vainqueur insolent et qu'à renverser l'arbre de la liberté qui nous a coûté tant d'efforts et de sang à éléver. L'indignation presque universelle de la Convention a payé l'orateur de ses sinistres paroles. Mais il est bon qu'elles soient connues, afin

que l'on apprenne à juger quels sont les amis ou les ennemis de la République.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de savoir si nous aurions dû nous borner à la guerre défensive. Nous avons promis aide et secours à tous les peuples qui se joindraient à nous sous les étendarts de la Liberté; nous ne devons plus abandonner ni les Belges, ni les Liégeois, ni les habitans du Rhin, ni ceux du Mont-Blanc et des Alpes maritimes. On a fait deux grandes fantes, l'une de n'avoir pas suivi les conseils de Dumourier qui voulait entrer, il y a trois mois, en Hollande, l'autre, d'avoir commencé la campagne sans avoir des forces bien supérieures à celles de l'ennemi. On en a fait une plus grande encore, en défendant mal le poste important d'Aix-la-Chapelle; mais il n'est plus tems de nous occuper de nos fautes; il s'agit de les réparer.

Nous avons aliéné l'esprit des Belges; il faut nous le concilier en respectant davantage et leurs droits, et leurs préjugés, et leurs mœurs. — Nos troupes abandonnent lâchement leurs drapeaux: il faut que toutes les sections de la République voient à l'infamie ceux de leurs volontaires qui se rendraient coupables d'une aussi honteuse défection. — L'indiscipline regne dans nos armées; il faut rétablir la discipline, car sans elle point d'armée, et l'on sait jusqu'à quel point les Romains, amoureux de leur liberté, avaient porté le respect pour elle.

Les généraux se plaignent que les officiers sont inexpérimentés. Il faut pourvoir à ce mal avec prudence et préserver l'armée d'un nouveau germe d'intrigue et de désorganisation. Nos armées ne sont pas complètes; il faut hâter le recrutement et sur-tout le faire avec choix; car ce n'est pas le nombre des soldats, mais leur qualité qui importe à la République. — Notre armée en Hollande peut être coupée: il faut la couvrir et la défendre. — Nous avons éprouvé un échec grave; il faut frapper au cœur de tous les amis de la liberté et relever tous les courages. La gloire de la République sera-t-elle souillée? Nous laisserons-nous abattre par un revers? laisserons-nous nos femmes, nos enfans, nos propriétés, nos amis, nos nouveaux frères, la liberté enfin conquise par quatre années d'efforts et de constance, devenir la proie des despotes et de leurs féroces satellites? Nous n'avons pas commencé la dernière campagne sous des auspices plus favorables, et nous avons vaincu. Eh bien! soyons encore les soldats de l'Argonne, de la Champagne, de Gemmappe et de Spire, et nous serons encore vainqueurs.

Des écrits incendiaires, sous le masque d'un patriotisme perfide, sement, au mépris même des décrets de la Convention, le trouble et la désorganisation dans nos armées et dans nos départemens. Que la Convention et que toutes les autorités constituées prennent enfin des mesures sévères pour tailler la source de ces poisons; que la Convention se mettre;

que les vrais Républicains se levent; que toutes les discussions soient oubliées, et la liberté triomphera de tous ses obstacles.

COMMUNE DE PARIS, 21 mars.

Sur les plaintes portées par la section du Nord, sur la négligence de l'administration de police, le conseil général charge cette administration de redoubler de vigilance pour la propreté, la sûreté et la clarté des rues de Paris.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE GENSONNÉ.

Séance extraordinaire du jeudi soir.

Elle avait pour objet la nomination du président. Jean-de-Brie a réuni la majorité des suffrages. — Marat a lu une adresse des Marseillais, qui a donné lieu à de grands débats, sur lesquels nous reviendrons demain.

PRÉSIDENCE DE JEAN-DE-BRIE.

Séance du vendredi, 22 mars.

Après la lecture de deux procès-verbaux, Camus, l'un des commissaires de la Belgique, rendu à Paris, a demandé à entretenir la Convention de l'état actuel de la Belgique et de celui de nos armées. Samedi dernier, a-t-il dit, l'ennemi a attaqué et pris Tirlemont; le même jour, dans l'après-midi, nous l'avons repris. L'dimanche, on se prépara à livrer la bataille, qui a eu lieu le lundi. Dans cette affaire on s'est bien battu de part et d'autre; de part et d'autre, on a perdu du monde; d'abord l'avantage paraissait être de notre côté, mais à quatre heures du soir l'ennemi a reçu de nouvelles forces, et a recommencé l'attaque avec des troupes fraîches; c'est alors que l'aile gauche n'a pu soutenir le choc, et que l'ennemi se repiant avec toutes ses forces sur le centre et l'aile droite, les a forcés à la retraite. C'est alors que le général Valence, qui commandait l'aile droite, a fait des prodiges de valeur. Le gros de son armée n'ayant pu le suivre, il se trouva seul avec son état-major au milieu des ennemis. Là, il reçut une blessure au bras droit; alors prenant son pistolet de la main gauche, il se fit jour à travers l'ennemi, et reçut en s'échappant trois coups de sabre. Il est actuellement à Bruxelles, et ses blessures ne paroissent pas mortnelles. Le général Dumourier a eu raison de se plaindre de l'indiscipline et du désordre qui regnent dans l'armée; il est vrai que des volontaires ont porté le pillage à l'excès, au point que les paysans se mettaient à genoux devant eux, pour obtenir de n'être pas pillés.

Les lâches qui désertent crient à la trahison, et jettent le désordre dans les rangs. Ils font croire que les ennemis ne veulent pas de prisonniers, qu'ils massacrent tout, et s'autorisent

ainsi à massacrer les prisonniers Autrichiens. Les déserteurs sont en très-grand nombre. Les ennemis ont aussi attaqué la garnison de Namur ; mais avec désavantage. Le général Ferrand a fait punir d'une maniere exemplaire , plusieurs déserteurs. Un bataillon de volontaire Belges partis en bon ordre de Mons , se débanda bientôt après au village de Nivelle. Le général Ferrand , a fait raser six volontaires et les a fait conduire à l'armée , pour y être exposés à la risée de leurs camarades. Quant au bruit qui se répand que les habitans de la Belgique sont indisposés contre les Français , cela n'est pas exact ; il y a eu des insurrections partielles dans les petits endroits ; mais le calme a toujours régné dans les grandes villes. Des imprudences commises par les agens du conseil exécutif dans la Belgique , dans l'exécution du décret du 15 décembre , ont donné lieu à quelques mécontentemens de la part des habitans des campagnes que les prêtres , religieux et religieuses , ont excités à la révolte , et à s'opposer à l'apposition des scellés sur les biens des chapitres. Mais en général les Belges sont intentionnés pour les Français , et avec des ménagemens , avec le respect pour les droits de l'homme , avec le rétablissement de l'ordre et de la discipline parmi les troupes Françaises , nous ferons des Belges des Français vraiment dignes de la liberté. Enfin Camus a bien rassuré la Convention , sur la situation actuelle de notre armée et du peuple Belge , et il n'y a pas à désespérer ; nous réparerons aisément nos pertes en rétablissant la discipline parmi les soldats. Bientôt la Convention recevra des éclaircissemens sur les causes de la retraite d'Aix-la-Chapelle.

Camus a demandé , au nom de ses collegues , la réforme du mode d'élection des officiers ; car , a-t-il dit , c'est en promettant l'indiscipline aux soldats qu'on se fait nommer officiers. Ainsi donc la République ne trouvera jamais des amis fidèles , des hommes dignes de l'honneur de la défendre ! Quoi ! des hommes qui tiennent en leurs mains le sort de la République , des hommes chargés de porter la Liberté chez les peuples esclaves , ne se trouvent pas à leurs postes quand l'ennemi nous attaque ! Et vous , soldats , vous qui marchez sous l'étendard de la Liberté , vous fuyez devant celui du despotisme !

Camus a lu plusieurs arrêtés pris par les commissaires pour remédier aux désordres. L'un de ces arrêtés porte que les municipalités qui souffriront des fuyards dans l'étendue de leur territoire , seront tenus d'équiper autant de volontaires qu'elles contiendront de fuyards. La Convention a applaudi à cet arrêté , et l'a confirmé.

Albitte a demandé que le comité de la guerre fût chargé d'examiner la conduite des généraux et d'en faire son rapport le plus tôt possible. — Bentabole a demandé qu'on nommât une commission de six membres pour examiner la conduite des généraux. Quinette a proposé de réorganiser le

comité de défense générale qui sera chargé de surveiller les opérations du conseil exécutif et des généraux. Cette préposition a été décrétée. Le ministre de la justice écrit à la Convention pour la prévenir qu'il ne peut exécuter le décret qui lui ordonne de former le tribunal révolutionnaire, parce qu'il ignore la demeure de plusieurs de ses membres. Le citoyen Liepaux, nommé président de ce tribunal, et le citoyen Fourrier, nommé juré de ce même tribunal, préviennent la Convention qu'ils ne se connaissent pas les qualités requises pour remplir ces fonctions, et refusent de les accepter.

Le citoyen Guillermin, défenseur officieux du citoyen Hautefeuille, condamné à la mort par le tribunal d'Amiens, demande à la Convention de suspendre l'exécution de ce jugement, pour donner le tems au condamné de prouver son innocence. Il a été jugé comme distributeur de faux assignats. Le défenseur observe que le citoyen Hautefeuille les avait reçus de vendeurs d'argent, qui l'avaient entraîné avec eux et conduit dans une taverne, où ce malheureux reçut d'eux le gage de sa condamnation. La Convention, pour donner à l'innocence le tems de se montrer, a décrété le sursis de l'exécution du jugement.

On a lu une lettre du général Dumourier au général Duval, dans laquelle il lui dit : « envoyez-moi les bataillons que vous m'avez promis, ils serviront à remplacer les 4000 lâches qui, en fuyant, m'ont arraché une victoire assurée. J'ai battu l'ennemi avec le centre et mon aile droite, tandis que l'aile gauche a fui jusqu'au-delà de Tirlemont. L'ennemi est venu ensuite pour m'attaquer, et j'ai fait alors une honorable retraite. Je m'attends à être attaqué cette nuit. — Un membre du comité de défense générale a proposé, au nom de ce comité, un projet de décret qui a été adopté en ces termes :

La Convention nationale décrete que le conseil exécutif fera faire toutes les informations nécessaires pour parvenir à connaître les chefs et auteurs de la désertion de l'aile gauche de l'armée de Dumourier dans la bataille de Nervinde, ainsi que des chefs et des corps qui ont quitté le champ de bataille.

Les commissaires Ghoudieu et Richard écrivent d'Angers qu'une partie des forces est réunie, et que l'autre le sera bientôt. Nous rétablirons, disent-ils, les communications avec Nantes. Il est important que le ministre de l'intérieur mette promptement des fonds à la disposition du directoire du département de Mayenne et Loire, pour pourvoir à la subsistance des soldats. L'ardeur des patriotes dans ce département et dans ceux qui nous avoisinent est telle, que nous pouvons vous assurer d'avance que nous aurons des nouvelles plus satisfaisantes à vous donner.

Osselin a repris la lecture du projet de loi sur les émigrés ; plusieurs articles ont été décrétés. Nous les rapporterons quand la rédaction définitive en aura été adoptée.

La séance est levée à 4 heures.